



Séance du 10/01/2022

**Présents** : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, M. DENIS Bernard, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril, Mme GUEGAN Julie, M. GUILLET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LE BOULAIRE Stéphane, Mme MOUZAN Régine, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan, Mme PERCHER Christine (arrivée à 21h14), Mme TEILLARD Stéphanie

**Excusés** : Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. FALIGUERHO Hugues, Mme MARCHAND Morgane, Mme SAULNIER Elise

**A été nommée secrétaire** : Mme ANIZON Marie-Cécile

### **SOMMAIRE**

- Plan de relance pour les associations
- Subvention pour les travaux sur le chêne de Breslon
- Subvention amendes de police : programme 2022
- Vente de bien situé dans le périmètre du droit de préemption urbain

#### **Plan de relance pour les associations**

Madame Marie-France ADAM explique que les élus de la commission association ont réfléchi à un plan de relance pour les associations pour 2021/2022.

L'objectif est d'aider à la réinscription des jeunes Pléchatellois, de moins de 18 ans ainsi que les jeunes alternants/étudiants/chômeurs de moins de 25 ans. Pour bénéficier d'une aide, il suffit de pratiquer une activité culturelle ou sportive dépendante d'une association de Pléchatel et résider dans la commune.

L'aide sera à hauteur de 50% de la cotisation de l'adhérent, après déduction du Pass Sport du département. Un dossier sera à constituer par les associations. L'enveloppe budgétaire est estimée à environ 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le plan de relance aux associations.

*A la majorité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 3)*

#### **Subvention pour les travaux sur le chêne de Breslon**

Monsieur le Maire informe que les travaux d'haubanage ont été effectués sur le Chêne de Breslon et qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès de l'association "Arbres". Le montant accordé s'élève à 1 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la subvention et autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

*A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 0 ; abstention : 0)*

#### **Subvention amendes de police : programme 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'aménager un chemin piéton protégé rue de Rennes au Châtellier et d'agrandir le parking de la gare arrivé à saturation.

Une subvention est demandée, pour ces travaux, dans le cadre des recettes des amendes de police.

*A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 0 ; abstention : 0)*

#### **Vente de bien situé dans le périmètre du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire présente une déclaration de vente de bien situé dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Parcelles ZT 23p et 50, situées 9 rue de la Hersonnais, d'une superficie totale de 2 854 m<sup>2</sup> et appartenant à SARL AI PRO IMMO.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien.

*A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 0 ; abstention : 0)*